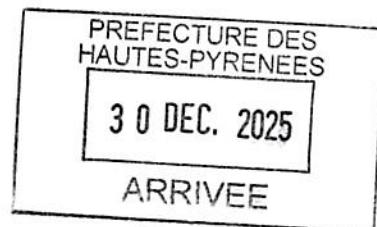




DELIBERATION N°2025/79

Nombre d'élus en exercice : 11
Nombre d'élus présents : 2
Nombre d'élus ayant pris part au vote : 2



L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué (suite au quorum non atteint en séance du vendredi 19 décembre 2025) s'est réuni à 11H00 en séance ordinaire au CCAS, 308 rue Georges Clémenceau 65300 LANNEZAN, sous la Vice-Présidence de Mme Françoise PIQUE.

Présents : Mmes NOGUES, PIQUE

Absents excusés : Mmes, Mrs BACQUE, ORTE, MEJAMOLLE, ORTE, ROUILLON, SENTAGNE et DA BENTA, MONEGO, PLANO

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme PIQUE

Objet : Remboursement avancement de frais à la Vice-Présidente (Annexe 4)

Madame la Vice-Présidente explique aux membres du CA qu'elle a procédé à l'avance de frais pour l'achat de 4 gâteaux à la broche servis au repas de Noël des séniors le jeudi 18 décembre 2025. Le montant s'élève 240 €.

Il convient de la rembourser à hauteur de 240 €.

Mme La Vice-Présidente demande donc aux membres du CA que lui soit remboursé ces frais d'un montant de 240 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La Vice-Présidente entendue, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

DECIDE

D'autoriser le remboursement des frais pour l'achat de 4 gâteaux à la broche servis au repas de Noël des séniors le jeudi 18 décembre 2025 à Mme Françoise PIQUE, Vice-Présidente. Le montant s'élève 240 €.

Pour copie conforme,
La vice-présidente,

Affiché le

FRANÇOISE PIQUE
VICE-PRESIDENTE DU CCAS
ADJOINTE AU MAIRE
LANNEMEZAN



Annexe 4

LE GATEAU A LA BROCHE DE MAGALI
Luc de Blauzac
12440 LA SALVETAT PEYRALES
SIRET : 449 554 823 000 12

FACTURE N° 015200

Date : 8/12/2026

Livraison en relais Pickup

ATELIER FLORAL
Rue du 8 Mai
65300 LANNEMEZAN

Facturation

Françoise PIQUE
93 Rue Pic du Midi
65300 LANNEMEZAN

Description	Qté	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC	Total TTC
Gâteau à la broche conique 2kg	4	56.86 €	60.00 €	240.00 €
Méthode de paiement : CB		TVA (5,5%) : 12.50 €		Total TTC : 240.00 €